RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

13 allée des Moissonneurs
78310 Coignières
Tél. : 01 34 61 45 75
ccasrpa@coignieres.fr

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CCAS 5

A. Le statut juridique 5
B. Les secteurs d'activités 6
C. Les missions et domaines d'intervention 6
D. Les ressources financières 7
E. Les ressources humaines 7

II. L'ACTION SOCIALE 10

A. La commission permanente 10
B L'accompagnement social 11
C. Les aides légales 15
1) La Carte Améthyste
2) La domiciliation administrative
D. Les aides facultatives et d'urgence 19
1) L'épicerie sociale
2) Les cartes cadeaux enfants
3) Les bourses d'études
4) Les bourses au permis de conduire
5) L'aide au transport
6) Les cartes cadeaux seniors et personnes en situation de handicap
7) L'allocation énergie
8) Sortie à la mer
E. Les aides financières du CCAS 24

II. LE SERVICE LOGEMENT 24

A. Les demandes de logement social 26
B. Les commissions d'attribution de logement 26
C. L'hébergement d'urgence à Coignières 27
D. Le logement de priorité social 27
E. Le travail social 28
1) La prévention des expulsions locatives
2) Les rendez-vous sociaux

III. LE PÔLE SENIORS ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE 29

A. Le dispositif YES+ 31
B. L'évènementiel et les animations au CCAS 31
1) Les thés dansants
2) Le banquet des séniors
3) Les paniers garnis de fin d'année
4) La Semaine bleue

C. La résidence autonomie « Les Moissonneurs » 34
1) Le peuplement de la résidence
2) La restauration
3) La table d'hôte
4) Le conseil de vie sociale
5) Le plan bleu
6) Le pôle animation séniors 37
D. La téléassistance 43
E. Le minibus du CCAS 43
F. Le registre des personnes vulnérables 44

IV. L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 46
A. Principaux constats 46
1) Les caractéristiques socio-démographiques des Coignièriens
2) Le logement
3) La pauvreté et la précarité
4) L'offre de soins
5) L'autonomie
6) L'offre sociale

V. LES PERSPECTIVES POUR 2023 51
A. Le pôle actions sociales et logement 52
B. Le pôle séniors et rédience autonomie 53

VI. CONCLUSION 54

L'édito

2022, une année qui semblait assurer le retour à la normal après la période de crise sanitaire que nous avons connu en 2020… Un espoir rapidement assombri avec le conflit déclenché en Ukraine, lourd de conséquences pour tous, à des degrés divers bien entendu.

Le CCAS a été sollicité à plusieurs reprises cette année encore pour donner le coup de pouce au bon moment à des personnes qui se retrouvent dans des situations délicates. Ces aides d'urgence ponctuelles représentent l'essence même du Centre Communal d'Action Sociale et la rapidité avec laquelle elles peuvent être délivrées, après avis de la commission, en renforce l'efficacité.

De la même manière, le logement de priorité sociale mis en place par la ville et le CCAS en 2021 donne la possibilité à des familles victimes d'accident de la vie de trouver une solution temporaire d'hébergement. Le suivi et l'accompagnement proposés pour ces familles sont ensuite essentiels pour les aider à trouver une solution pérenne.

Plus généralement, ce travail social ne peut se faire que grâce à l'étroite collaboration avec les services sociaux du Département, les associations de solidarité locales et les services de la commune que nous remercions ici chaleureusement.

Le CCAS au-delà des aides et l'accompagnement social, c'est aussi l'organisation de temps festifs proposés à nos ainés comme les thés dansants ou le repas de noël sans oublier les colis et les cartes cadeaux.

Enfin, la gestion de la résidence autonomie et les animations de qualité proposées sont là encore portées par nos équipes et sa directrice Sandrine Delage, que je remercie et félicite.

Didier FISCHER
Vice-Président de SQY
Maire de Coignières
Président du CCAS

UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR UNE VILLE SOLIDAIRE

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport d'activité annuel du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Coignières pour l'année 2022. Nous espérons que ce rapport d'activité vous permettra de mieux comprendre notre action et de mesurer l'impact de nos interventions sur le territoire.

Le CCAS a poursuivi sa mission d'accompagnement des administrés les plus fragiles, en proposant des actions et des services adaptés à leurs besoins. Malgré un contexte sanitaire toujours incertain, l'équipe du CCAS a maintenu son engagement auprès des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité.
Ce rapport d'activité a pour objectif de rendre compte des actions menées par le CCAS en 2022. Nous y présenterons les différents domaines d'intervention du CCAS ainsi que les perspectives pour 2023.

Nous sommes convaincus que notre engagement auprès des personnes les plus fragiles est plus que jamais indispensable, et nous continuerons à œuvrer pour améliorer leur quotidien et leur offrir un avenir plus serein.

Par ailleurs, je tenais à exprimer ma profonde gratitude pour la confiance que le Président du CCAS, Maire de Coignières, Monsieur Didier Fischer ainsi que le Vice-président du CCAS, Monsieur Marc Montardier, mais également les administrateurs du CCAS, m'ont accordé tout au long de cette année 2022.

Enfin, je remercie l'équipe du CCAS et de la résidence autonomie, les bénévoles qui interviennent régulièrement à la résidence ainsi que nos partenaires pour leur engagement et leur dévouement à nos côtés tout au long de cette année 2022.

Ensemble, poursuivons notre mission au service de la collectivité et continuons à soutenir les personnes les plus vulnérables ainsi que nos ainés pour une communauté plus solidaire et bienveillante.

Sandrine DELAGE
Directrice du CCAS et de la résidence autonomie

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CCAS

A. Le statut juridique

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, "le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal indépendant.
Il dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distinct de la commune lui conférant ainsi une autonomie juridique : budget propre voté par le conseil d'administration, souscription de ses propres engagements, etc.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué, paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire. Il prend les mesures nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du CCAS : définition des prestations, services aux usagers, vote du budget, vote des tarifs, etc.

Composition du conseil d'administration du CCAS de Coignières :

- **Président :** M. Didier Fischer, Maire de Coignières
- **Vice-Président** : M. Marc Montardier, Adjoint au maire délégué à l'action sociale, la solidarité intergénérationnelle et au suivi des personnes vulnérables

Administrateurs élus :

Mme Sophie PIFFARELLY
Mme Eve MOUTTOU
Mme Florence COCART
M. Olivier RACHET
Mme Catherine JUAN
M. Xavier GIRARD
M. Nicolas GROS DAILLON

Administrateurs nommés :

M. Denis LARGETEAU
Mme Anne-Marie LHUILLIER
M. Paul CHEVALLIER
Mme Elisabeth JACQUEMIN
Mme Mariette AIN
Mme Catherine BEDOUELLE
Mme Angélique KRIMAT
M. Jean Maurice L'HOTELLIER

Le CCAS est adhérent à l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale)

B. Les secteurs d'activités

Le CCAS est un établissement public qui propose un ensemble de prestations dans le but de remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap**.**

Le CCAS accueille, conseille et oriente vers les partenaires locaux et institutionnels, celles et ceux qui le sollicitent en recherchant des réponses adaptées à chaque situation sociale.

C. Les missions et domaines d'intervention

Dans sa mission quotidienne, le CCAS joue un rôle de guichet unique du secteur social : c'est un lieu de ressources et d'accompagnement au service de la population.

Le CCAS de la ville de Coignières a plusieurs missions, parmi lesquelles :

- Fournir aux familles des informations pour les orienter au mieux vers les différentes aides et subventions existantes (aide sociale à l'hébergement, allocation personnalisée d'autonomie, aides au maintien à domicile, etc.) ;
- Aider les familles à faire valoir leurs droits sociaux et à constituer tous les dossiers de demande d'aide financière ;
- Soutenir dans l'urgence les administrés ;
- Participer à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, en œuvrant de concert avec les institutions menant des actions de développement social ;
- Gérer la résidence autonomie « Les Moissonneurs » ;
- Instruire des demandes de logements ;
- Permettre la domiciliation administrative des personnes sans domicile stable.

Les missions peuvent évoluer en fonction des besoins identifiés des administrés.

D. Les ressources financières

Les ressources financières d'un CCAS dépendent de plusieurs facteurs.

Les principales sources de financement du CCAS :

- **Le budget de la commune** : le CCAS bénéficie d'une dotation de la commune pour financer ses activités.
- **Les subventions :** le CCAS perçoit des subventions de la part de structures territoriales, tels que le Conseil départemental. Ces subventions sont dédiées à des actions précises, comme par exemple le « forfait autonomie » pour la résidence autonomie, le dispositif YES+, subvention dédiée à l'embauche d'un agent de convivialité, etc.
- **Les contributions des usagers :** certaines prestations proposées par le CCAS peuvent être payantes, comme les repas d'hôtes à la résidence autonomie, les thés dansants, les sorties etc. Ces contributions des usagers constituent une source de recette pour le CCAS.
- **Les dons et legs** : le CCAS peut recevoir des dons ou des legs de particuliers ou d'entreprises.

Il est important de noter que les ressources financières du CCAS peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des politiques publiques et des priorités de la commune, en tenant compte du contexte social mais aussi économique. Le CCAS doit par conséquent s'adapter en permanence pour assurer la meilleure réponse aux besoins de la population en matière d'aide sociale et d'animation sociale.

Le CCAS dispose d'un budget propre et d'un budget annexe pour la résidence autonomie.

E. Les ressources humaines

Depuis 2022, un nouvel organigramme du CCAS de la ville de Coignières a été mis en place. La refonte du service s'est inscrite dans une logique de réorganisation de l'ensemble des services de la mairie afin d'améliorer la prise en charge et l'accueil de l'usager, au cœur des préoccupations de la municipalité, tout en préservant une logique de cohérence d'intervention.

Au CCAS, il a été décidé de créer **deux pôles :**

- **Actions sociale et logement**
- **Séniors et résidence autonomie**

Par ailleurs, des **services supports** : administratif et finance, technique, entretien et restauration viennent en soutien aux deux pôles du CCAS.

Une direction, assure le pilotage de chacun des pôles, garant de la cohérence entre les actions menées et les orientations stratégiques. Son personnel relève du statut de la fonction publique territoriale.

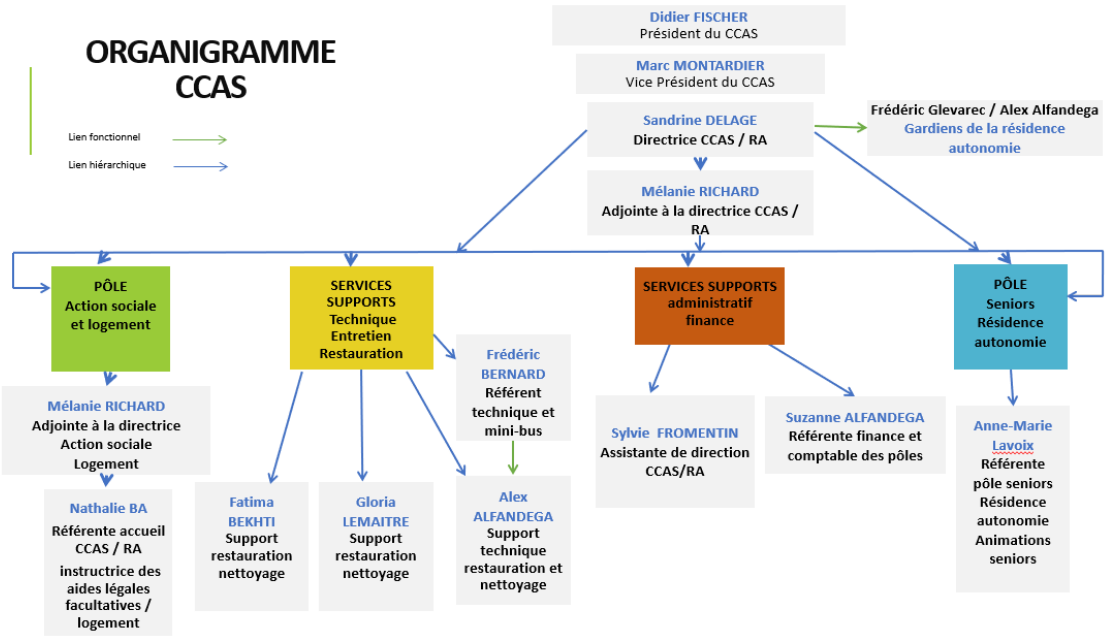

L'accueil physique et téléphonique du CCAS et de la résidence autonomie

Le CCAS de la ville de Coignières assure un accueil inconditionnel de premier niveau, physique et téléphonique, de tous les publics. L'agent d'accueil veille à identifier les besoins de chacun, puis, en fonction, oriente les bénéficiaires et les accompagne vers les structures compétentes.

L'accueil physique et téléphonique est assuré tous les jours, sauf le mardi après-midi et le mercredi matin. Ces temps de fermeture sont consacrés au traitement administratif ainsi qu'aux réunions de service. Toutefois, un numéro de téléphone est dédié exclusivement à la résidence autonomie, ce dernier est accessible 24h/24, 7 jours/7.

Par ailleurs, une nocturne est consacrée à l'action sociale et au logement. Elle est assurée au sein du CCAS, le mercredi jusqu'à 19h30. Les administrés sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Cette dernière permet de recevoir les personnes sur une amplitude horaire plus confortable et répondre ainsi aux besoins des Coignièriens actifs, qui ne peuvent pas réaliser leurs démarches administratives dans la journée.

À partir du 3 mars 2022, l'agent d'accueil du CCAS et de la résidence autonomie a recensé quotidiennement les sollicitations du service, par téléphone ou en présentiel. Ont été pris en compte, les demandes des administrés concernant les aides facultatives, les aides légales, les démarches administratives, les domiciliations, l'intervention sociale et le logement.

Concernant la résidence autonomie, il a été comptabilisé les sollicitations des résidents, des partenaires et des administrés extérieurs, concernant les animations et la réservation du mini-bus.

Année 2022	CCAS	RA		Accueils téléphoniques	Accueils physiques
Mars	295	211	506	249	257
Avril	130	105	235	120	115
Mai	283	237	520	237	283
Juin	286	251	537	245	292
Juillet	211	168	379	154	225
Aout	216	235	451	154	297
Septembre	230	276	506	190	316
Octobre	318	298	616	197	419
Novembre	409	278	687	239	448
Décembre	264	214	478	144	334
TOTAL	2 642	2 273	4 915	1 929	2 986

II. L'ACTION SOCIALE

L'action sociale intervient pour aider les personnes en difficulté, mais aussi favoriser leur intégration sociale, améliorer leurs conditions de vie et ainsi lutter contre les inégalités sociales.

L'objectif principal de l'action sociale est de permettre aux personnes les plus vulnérables d'avoir accès aux droits fondamentaux et de bénéficier d'une vie digne et autonome.

A. La commission permanente

Le code de l'action sociale et des familles prévoit à son article R123-19 que le Conseil d'administration du CCAS peut se doter d'une commission permanente.

Le CCAS de la ville de Coignières a fait ce choix. La commission permanente est composée du Vice-Président du CCAS, président de la commission permanente, de la directrice du CCAS et de son adjointe mais aussi d'administrateurs du CCAS.

La commission permanente a pour compétence l'étude des demandes de secours à caractère urgent, mais aussi le positionnement de candidats sur le contingent ville, la révision des règlements du CCAS ou tout autre sujet concernant la politique sociale du CCAS. La commission permanente est souveraine.

Les demandes d'aides sociales sont présentées de manière anonyme, afin de respecter les données personnelles des demandeurs et de garantir une équité et une transparence de traitement dans les décisions.

Toutes les décisions prises lors de cette commission font l'objet d'une information en conseil d'administration.

En 2022, la commission permanente s'est réunie **11** fois dont **2** dans le cadre d'une commission « élargie ».

Lors de ces commissions :

- **7** demandes d'aides financières ont été traitées,
- **4** commissions ont concerné le positionnement de candidats sur les logements contingent ville,
- **3** commissions ont porté sur la révision de règlement et d'autres sujets concernant la politique sociale du CCAS.

B. L'accompagnement social

L'accompagnement social désigne une modalité de l'intervention sociale qui repose sur une éthique d'engagement réciproque entre une personne et le travailleur social.

L'accompagnement social favorise l'initiative de la personne aidée et tend à valoriser ses potentialités.

Les finalités de l'accompagnement social sont les suivantes :

- Conduire la personne à l'autonomie, à la maîtrise des savoirs et des outils, et au pouvoir de décider
- Aider la personne à s'adapter à son environnement
- Faciliter la création de liens sociaux
- Rechercher le mieux-être de la personne
- Appliquer les politiques sociales.

TYPOLOGIE des RENDEZ-VOUS	NOMBRE de RDV 2021	NOMBRE de RDV 2022
Social	92	131
Dossiers retraite / Domiciliation	16	38
TOTAL	108	166

En 2022, il convient de remarquer une augmentation de **53 %** des rendez-vous sociaux par rapport à l'année 2021.

Par ailleurs, il est essentiel de souligner que les appels téléphoniques avec les administrés et les partenaires, ainsi que tous les rendez-vous effectués dans le cadre de la résidence autonomie, ne sont pas inclus dans ces statistiques.

Malgré le contexte de crise sanitaire, qui a impacté au quotidien l'activité du CCAS, de nouvelles actions en faveur des administrés ont pu être menées par les agents.

Événements marquants de l'action sociale en 2022

- Mise en place de l'outil numérique DOMIFA pour la gestion des domiciliations administratives ;
- Révision du règlement de l'aide financière « allocation énergie » pour l'année 2023 ;
- Mise en place d'une sortie pour les séniors à La-Ferté-Bernard ;
- Révision du règlement des cartes cadeaux pour les personnes âgées ou en situation de handicap, afin de tendre vers une équité plus sociale ;
- Révision du règlement pour les cartes cadeaux pour les enfants, afin de tendre vers une équité plus sociale ;
- Présentation aux administrés de l'analyse des besoins sociaux de la commune de Coignières, une première pour la ville ;
- Passage sur la commune de l'antenne de prévention mobile : le Bus santé femmes ;
- Participation au groupe de travail sur la mise en place du PPGDLSID (Plan partenarial de la Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur) ;
- Poursuite du travail sur la mise en place d'un Conseil de santé mentale intercommunal de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Renouvèlement de la convention avec l'épicerie sociale de la Croix-Rouge et révision du règlement ;
- Mise en place d'une nouvelle sortie pour les familles : une journée à la mer pour des familles en situation de précarité ;
- Mise en place de permanences d'assistantes sociales du secteur d'action sociale d'Élancourt une fois par semaine au CCAS ;
- Mise en place de permanences de la conseillère sociale du bailleur SEQEN.

LE BUS SANTE FEMME

Le bus santé femmes est un ancien véhicule de la RATP, réaménagé en plusieurs espaces. Il s'installe dans les quartiers précaires, dont les habitantes ne se rendent pas forcément dans les structures d'accueil. Sur place, une équipe de professionnels est à disposition pour répondre à toutes sortes de questions spécifiques. Les consultations sont gratuites, anonymes, et sans rendez-vous.

À vocation sociale et sanitaire, ce bus de prévention est dédié aux femmes les plus vulnérables. En effet, beaucoup d'entre elles n'ont pas accès à la prévention, pour diverses raisons : méconnaissances des services, empêchements personnels et familiaux…

Le principe du bus itinérant est d'aller au-devant d'elles.

Les femmes peuvent y bénéficier de visites médicales, de dépistages, d'entretiens psychologiques, de préventions contre les violences faites aux femmes, d'accompagnement de la vie quotidienne, ou d'assistance pour l'accès à leurs droits.

Dans le bus santé, les femmes peuvent consulter

- Une coordinatrice chargée de vous accueillir et de vous orienter ;
- Un médecin pour des conseils de santé, les consultations de médecine générale et la contraception ;
- Une infirmière pour effectuer les dépistages auditif, visuel, de cholestérol ou de diabète ;
- Un psychologue qui propose des entretiens individuels ;
- Un travailleur social habilité à répondre aux sujets sensibles tels que la parentalité, la prévention
  des violences faites aux femmes, le harcèlement… ;
- Un avocat dispensant conseils et aides aux démarches juridiques ;
- Un officier de prévention qui traite des violences intra familiales et autres crises graves.

Le bus santé femmes est intervenu dans la commune le 14 juin 2022. Les femmes présentes ont pu, pour la majorité d'entre elles, bénéficier du dispositif dans sa globalité en rencontrant l'ensemble des professionnels (en 1 heure de présence en moyenne).

Cette approche pluridisciplinaire a donné la possibilité aux femmes de rencontrer des professionnels vers lesquels elles ne se seraient pas présentées spontanément.

Au-delà des dépistages, des entretiens et des orientations, les femmes ont pu prendre connaissance des structures et dispositifs existants sur leur commune et sur le territoire grâce à la diffusion d'une « liste des adresses utiles », élaborée par l'Institut des Hauts-de-Seine en collaboration avec la commune et les travailleurs sociaux du TAD.

Dans l'ensemble, les femmes souhaiteraient que cette action soit renouvelée. Elles ont trouvé une écoute bienveillante, des professionnels accueillants et des réponses à leurs questions. Ainsi, 26 femmes ont été reçues lors de cette journée.

Profil des femmes interrogées (femmes de 20 à 68 ans) - Age médian : 45 ans

- 5% sont sans diplôme
- 11% ont un certificat d'études primaires
- 37% ont un bac+2 et plus

- 16% vivent seules.
- 21% sont monoparentales

} 37 % des femmes vivent seules

Vie de couple

- 50% sont moyennement satisfaites
- 42% sont satisfaites

Sentiment de bonheur

- 16% se sentent rarement heureuses
- 37% se sentent parfois heureuses
- 47% se sentent heureuses

17% déclarent se sentir rarement libres de leurs choix de vie et de leurs prises de décisions

État de santé général

- 53% des femmes sont satisfaites de leur état de santé général
- 48% ne sont pas satisfaites de leur état de santé
- 11% n'ont jamais eu de médecin traitant
- 39% déclarent n'avoir effectué aucun dépistage depuis 2 ans (test Covid-19 non comptabilisé)
- 35% déclarent avoir renoncé aux soins pour des raisons financières

Sommeil

- 63% des femmes ont des problèmes de sommeil au quotidien
- 37% des femmes n'ont pas de problème de sommeil

6% des femmes prennent des somnifères ou des tranquillisants

Comportements à risque des maladies cardiovasculaires chez la femme (tabac, alcool et obésité)

- 5% fument du tabac tous les jours
- 42% consomment des boissons alcoolisées occasionnellement
- 26% sont en surpoids
- 27% sont en obésité (16% modérée, 11% sévère)

Au total, 53% des femmes (soit plus d'1 femme sur 2) sont en surcharge pondérale.

Emploi, logement et vie quotidienne des femmes

- 22% déclarent être à la recherche d'un emploi
- 6% femmes au foyer
- 22% retraitées
- 44% salariées
- 50% n'ont pas de permis de conduire
- 53% utilisent les transports en communs : tram, bus, car, RER
- 49% utilisent la voiture pour se déplacer
- 32% déclarent ne jamais partir en vacances et 11% occasionnellement
- 58% déclarent avoir des problèmes financiers (26% tout le temps, 32% parfois)

- 74% sont satisfaites de leur logement
- 53% sont satisfaites de leur immeuble
- 63% sont satisfaites de leurs quartiers
- 74% se sentent en sécurité dans leurs communes
- 26 % déclarent avoir été victimes d'une infraction : vol, cambriolage, agression… (20 % au domicile, 40 % dans la rue, 40% au travail)

Problématiques abordées lors des entretiens :

Santé

- Malaises répétés
- Implant gynécologique
- Grossesse non désirée
- Surveillance HTA
- Diabète et cholestérol
- Problèmes ophtalmologiques

Orientations

- Médecin traitant
- Gynécologue
- Ophtalmologiste
- ORL
- Psychologue

Vie quotidienne

- Souffrance et comportements agressifs au travail
- Problèmes avec le conjoint
- Gestion de la communication avec son psychologue
- Harcèlement au travail (comment lancer une action en justice contre son patron ?)
- Femme victime de violence conjugale (comment quitter le domicile ?)
- Droit du père qui n'a pas reconnu son enfant
- Droit de séjour

C. Les aides légales

Le CCAS participe à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale. Il assure l'instruction administrative : un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide à l'instruction des dossiers et de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande.

Aujourd'hui, les Centres Communaux d'Action Sociale sont devenus les principaux interlocuteurs du Département qui restent le « chef de file » en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires.

L'aide sociale légale est une aide qui peut permettre de financer la perte d'autonomie. En général lorsque l'on parle d'aide sociale légale, on fait référence à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), mais elle n'est pas la seule. L'aide sociale légale est destinée aux personnes âgées mais également aux personnes handicapées (aide à domicile, aide en établissement…).

L'APA (Allocation Personnalisée Autonomie)

L'APA est une prestation en nature destinée aux personnes âgées qui, après une évaluation médico-sociale (à domicile) ou médicale (en établissement), sont reconnues en situation de perte d'autonomie. Elle permet de financer les aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne.

Elle permet de financer totalement ou partiellement :

- à domicile, le plan d'aide à la perte d'autonomie;
- en établissement, le tarif lié à la dépendance.

Les conditions d'accès et de ressources :

Le bénéfice de l'APA est ouvert à toute personne remplissant les conditions d'âge, de résidence et de degré de dépendance. Le demandeur doit :

- être âgé de 60 ans et plus
- résider de manière stable et régulière en France
- justifier d'une perte d'autonomie moyenne à forte

Les bénéficiaires de l'APA peuvent résider à domicile, dans leur famille ou dans un établissement social ou médico-social.

Les deux membres d'un couple peuvent chacun prétendre au bénéfice de cette prestation.

* Les personnes qui doivent être assistées dans leur quotidien (pour les gestes de la vie courante : se laver, s'habiller, se nourrir…) sont concernées à condition qu'elles relèvent d'un groupe iso-ressource GIR 1, 2, 3 ou 4.

1) La Carte Améthyste

Le titre Améthyste est un forfait de transport financé par le Conseil départemental des Yvelines à destination des personnes âgées, handicapées, anciens combattants et veuves de guerre qui leur permet, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement. Il permet des déplacements sur tous les modes de transport en commun d'Ile-de-France et un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil départemental. Il est valable pendant les 12 mois suivant sa souscription.

Le CCAS accueille l'usager, réceptionne la demande et les pièces justificatives puis transfère le tout au Département qui va instruire le dossier. Le CCAS consulte ensuite la réponse du Département et en informe le bénéficiaire.

TYPOLOGIE DES BENEFICIAIRES	NOMBRE DE DOSSIERS		
	2020	2021	2022
Plus de 65 ans	59	60	63
Bénéficiaire de l'AAH	16	13	13
Ancien combattant	5	3	4
Invalidité (2e catégorie)	1	4	5
Refus (hors critères)	1	1	5
TOTAL	82	81	90

2) La domiciliation administrative DOMIFA

Depuis le 29 mars 2022, afin de faciliter le suivi et la gestion des domiciliations, le CCAS s'est doté de l'outil numérique DOMIFA, proposé par l'État.

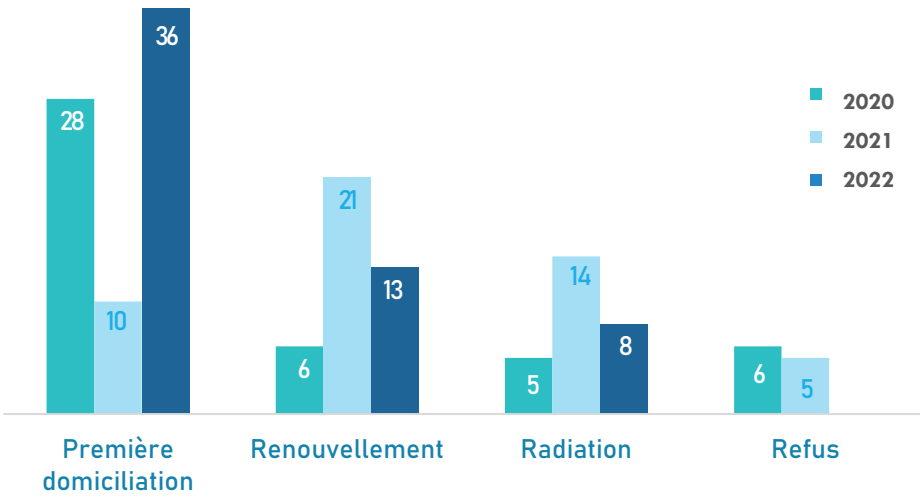

LA DOMICILIATION ADMINISTRATIVE

La domiciliation ou « élection de domicile » permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et ainsi faire valoir certains droits et prestations.

L'expression « sans domicile stable » désigne toute personne sans domicile fixe (SDF) vivant dans la rue ou hébergée chez des proches.

Toute demande d'élection de domicile ou de renouvellement nécessite un entretien social avec l'intéressé, au cours duquel il reçoit une information sur ses droits et obligations à respecter dans ce cadre.

Une attestation est délivrée pour une période de 12 mois renouvelable. Le service établit également les renouvellements de domiciliation, réceptionne et met le courrier à disposition des domiciliés. Le renouvellement n'est pas automatique, il doit être sollicité par l'intéressé. Le courrier est conservé 3 mois, au-delà, la personne est radiée pour non présentation.

Profils des domiciliés au 31/12/2022

Nombre de domiciliés et leurs ayants droits	
Domiciliés	50
Ayants droits	40

Nombre de domiciliés et leurs ayants droits / tranche d'âge	
Mineurs	30
Majeurs	60
TOTAL	90

Sexe des domiciliés

Femmes	13
Hommes	37

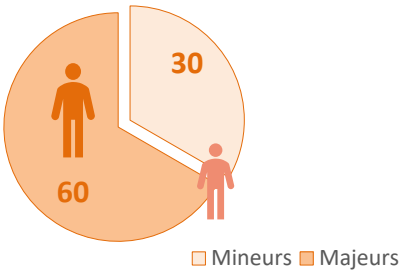

Nombre de domiciliés par type de ménage	
Couple sans enfant	4
Couple avec enfant(s)	16
Femme isolée avec enfant(s)	5
Femme isolée sans enfant	5
Homme isolé avec enfant(s)	1
Homme isolé sans enfant	19

Nombre total d'appels et de passages	
Appels téléphonique	96
Passages avec remise de courrier	316
Passages sans remise de courrier	44
TOTAL	456

Par ailleurs, sur cette période le CCAS a enregistré **807** courriers destinés aux domiciliés.

D. Les aides facultatives et d'urgence

1) L'épicerie sociale

Le CCAS est partenaire d'une épicerie sociale qui vient en aide aux familles ayant des difficultés budgétaires. Elle est portée par la Croix-Rouge Française et se situe à Élancourt.

Pour obtenir un accès à l'épicerie sociale, il est nécessaire de rencontrer un travailleur social qui évaluera la situation du bénéficiaire. Ce dernier va s'approvisionner en denrées alimentaires ou produits d'hygiène en payant seulement 10% de la valeur réelle des marchandises, voire sans participation, pendant une durée déterminée lors de l'évaluation sociale.

	2020	2021	2022
TYPE D'AIDE	NOMBRE DE FAMILLES		
Aide alimentaire avec participation financière de la famille	69	6 (soit 40 colis)	1
Aide d'urgence sans participation financière de la famille	89	42 (soit 242 colis)	39
Refus	0	2	0
TOTAL	158	50 (soit 282 colis)	40
Coûts	2 791,84 €	1 562,11 €	1 146,73 €

2) Les cartes cadeaux enfants

Dans le cadre de sa politique familiale, le CCAS, à l'occasion des fêtes de fin d'année, accorde des cartes cadeaux allant de **20 € à 40 €** aux enfants âgés de 0 à 12 ans inclus, à la charge des parents domiciliés à Coignières, depuis au moins 3 mois et sous conditions de ressources. Le montant accordé est calculé en fonction du quotient social (ressources de référence du ménage/ nombre d'unité de consommation).

	2021		2022	
	Bénéficiaires	Coûts	Bénéficiaires	Coûts
Enfants				
20 €	32	640 €	15	300 €
30 €	45	1 350 €	26	780 €
40 €	23	920 €	57	2 280 €
Refus	7	0 €	1	0 €
TOTAL	107	2 910 €	99	3 360 €

L'an dernier le CCAS avait traité 107 dossiers, contre 99 en 2022, soit une diminution de 7.47%.

3) Les bourses d'études

Une bourse d'études communale est attribuée aux jeunes issus des familles les plus modestes afin de favoriser la poursuite de leurs études dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur.

Le mode de calcul permet de s'approcher au plus juste des besoins des foyers concernés, les montants peuvent aller **de 127 € à 238 €.**

	2020	2021	2022
Dossiers accordés	20	28	22
Dossiers refusés	9	10	0
TOTAL	29	38	22
Coûts	6 533,00 €	8 821,00 €	8 646,00 €

On constate un nombre de dossiers traités inférieur pour l'exercice 2022, tandis que le coût associé est plus élevé. Cette évolution résulte de la révision du règlement qui a été remanié pour répondre de manière optimale aux besoins des jeunes de la commune.

4) Les bourses au permis de conduire

Le permis de conduire constitue un atout important pour l'insertion sociale et professionnelle, dans la mesure où il représente le principal moyen d'accéder à l'autonomie de déplacement. Il contribue également à la lutte contre l'insécurité routière qui constitue la première cause de mortalité chez les moins de 25 ans, de nombreux jeunes conduisant sans permis faute de budget pour s'inscrire dans une auto-école.

En effet, ce sésame nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes, ni même de toutes les familles.

Pour favoriser la mobilité individuelle en facilitant l'accès au permis de conduire, il existe une **aide financière de 500 €** pour les jeunes de **18 à 25 ans** révolus, qui résident depuis au moins 6 mois sur Coignières.

	2020	2021	2022
Aides au permis	17	9	13
Coûts	8 500,00 €	4 500,00 €	6 500,00 €

En contrepartie de cette aide financière, le CCAS demande la réalisation d'**une contribution citoyenne de 20h à 40h** au sein de la collectivité ou d'une association locale, en fonction des compétences et/ou centres d'intérêt de chacun. Ces heures d'intérêt général sont à réaliser pendant la durée de la formation du permis de conduire.

5) L'aide au transport

	2021		2022	
Type	Nbre de dossiers	Coûts	Nbre de dossiers	Coûts
Pass navigo	1	150,40 €	3	215,60 €
Bon de transport (emploi)	1 (soit 8 tickets)	11,92 €	0	
Bon de transport (social)	3 (soit 9 tickets)	13,41 €	0	
Refusés	1	0	1	
TOTAL		175,73 €		215.60 €

Le CCAS de la ville de Coignières aide à financer les besoins en transport des administrés. Le but étant de favoriser l'autonomie vers l'emploi ou la formation professionnelle, mais aussi faciliter l'accès à des rendez-vous médicaux.

L'instruction des dossiers se fait soit par le travailleur social du CCAS ou par la conseillère en insertion du service emploi, de la commune de Coignières.

6) Les cartes cadeaux seniors et personnes en situation de handicap

Pour les fêtes de fin d'année, les personnes retraitées âgées de 60 ans minimum et/ou en situation de handicap (bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés) peuvent également bénéficier d'une carte cadeau de 20 € à 40 €, sous conditions de ressources et de domiciliation à Coignières depuis 3 mois minimum.

En 2022, le CCAS a instruit 122 dossiers de moins que l'année précédente. Cet écart s'explique par la modification du règlement d'attribution des cartes cadeaux. Ce dernier étant plus en adéquation avec la situation de précarité des personnes concernées.

	2021		2022	
	Bénéficiaires	Coûts	Bénéficiaires	Coûts
Séniors				
20 €	91	1 820 €	30	600 €
30 €	36	1 080 €	24	720 €
35 €	31	1 085 €	0	0 €
40 €	35	1 400 €	30	1 200€
Sous total	193	5 385 €	84	2 520 €
Personnes en situation de handicap				
30 €	2	60 €	1	30 €
40 €	10	400 €	7	280 €
Refus	1	0 €	22	0 €
Sous total	13	460 €	30	310 €
TOTAL	206	5 845 €	114	2 830 €

7) L'allocation énergie

Dans le cadre de sa politique sociale, afin de soutenir les ménages confrontés à une augmentation importante des coûts de l'énergie, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) alloue une allocation énergie d'un montant de **70 €** par foyer, conditionnée à des critères de ressources.

L'aide proposée est à destination des :

- Familles nombreuses (au moins trois enfants à charge)
- Familles monoparentales
- Personnes âgées de 65 ans et plus
- Personnes âgées de 62 ans retraitées au titre de l'inaptitude au travail
- Personnes en situation de handicap
- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires du RSA.

Les conditions d'attribution sont également déterminées en fonction des ressources du foyer. En 2022, **92** personnes ont bénéficié de l'allocation énergie.

Coût de l'aide en 2022 : **6 640 €**

8) Sortie à la mer

Le mercredi 24 août 2022, des familles résidant à Coignières ont pu faire une excursion d'une journée à Trouville-sur-Mer, en Normandie, organisée par le CCAS. Les enfants étaient ravis d'avoir pu profiter d'un bon bain de mer.

Le CCAS a financé cette sortie à hauteur de **1 204 €**

E. Les aides financières du CCAS

Pour contribuer à rééquilibrer un budget fragilisé ou financer un besoin de nature exceptionnelle, le CCAS peut apporter un soutien personnalisé. Il s'agit d'une aide exceptionnelle.

Toute demande est instruite par le travailleur social de référence de la famille. Les dossiers sont étudiés de manière anonyme par la commission financière permanente du Conseil d'Administration du CCAS.

	2020	2021	2022
Commissions permanentes	5	6	11
Montant total des aides accordées	516,80 €	662,40 €	677,76 €

Au cours des trois dernières années, les demandes d'aides financières sont demeurées stables. Cependant, dès le mois de janvier 2023, le montant alloué pour l'année 2022 a déjà été dépassé, ce qui indique une probable augmentation des demandes d'aides financières pour l'année à venir.

II. LE SERVICE LOGEMENT

Accompagner le parcours résidentiel des demandeurs de logement

Le service logement du CCAS ne propose pas de logement, mais accueille, enregistre et met à jour les demandes de logements sociaux sur le fichier départemental des demandeurs de logement, par le biais de l'application SNE. De plus, le service logement du CCAS gère les droits de réservation des logements relevant du contingent communal, constitue des dossiers DALO (Droit Au Logement Opposable), des ACD (Accords Collectifs Départementaux) …

Il participe également aux commissions d'attribution en partenariat avec le bailleur social.
Les sollicitations au service logement sont toujours plus importante d'année en année.

Par ailleurs, le service logement du CCAS accompagne les administrés en vue de faciliter l'accès au logement social, mais aussi d'aider les personnes en difficultés pour leur maintien dans les lieux.

Le travail initié en 2021 sur la cotation de la demande et la gestion en flux des logements s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. Plusieurs groupes de travail, menés par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, ont eu lieu. La démarche est toujours en cours.

LE DALO

Le DALO, ou Droit Au Logement Opposable, est un dispositif qui permet à toute personne qui se trouve dans une situation de grande précarité ou de mal-logement de demander un logement social à l'État. Le DALO a été créé pour garantir le droit à un logement décent à toutes les personnes en difficulté, conformément à l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
Le DALO permet à toute personne qui a fait une demande de logement social et qui n'a pas obtenu de proposition de logement pendant un certain délai, de faire un recours auprès d'une commission qui vérifiera si la demande est justifiée et si la personne est éligible à un logement social. Si la demande est reconnue comme justifiée, la commission mettra en demeure l'État de proposer un logement social adapté à la situation de la personne.

En résumé, le DALO est un dispositif qui permet aux personnes en situation de grande précarité ou de mal-logement de faire valoir leur droit à un logement décent en demandant un logement social à l'État. Le DALO offre une protection juridique aux personnes qui ont des difficultés à trouver un logement et permet de garantir l'effectivité du droit au logement pour tous.

LA COTATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

La cotation des logements sociaux est un système qui permet de définir la priorité d'attribution des logements sociaux aux personnes qui en font la demande. Cette cotation est basée sur plusieurs critères, tels que les ressources du ménage, la composition familiale, la situation professionnelle, la situation de logement actuelle, etc.

Le système de cotation des logements sociaux consiste en une grille de points, qui sont attribués en fonction des différents critères. Par exemple, les ménages les plus modestes et ayant des revenus faibles ou très faibles peuvent bénéficier de points supplémentaires.

De même, les ménages en situation de surpeuplement ou de précarité sont également prioritaires.

En fonction du nombre de points accumulés, le demandeur de logement social se voit attribuer une cote, qui détermine sa position sur la liste d'attente. Les logements sociaux sont ensuite attribués en fonction de la cote et de la disponibilité des logements.

En résumé, la cotation des logements sociaux est un système de priorité d'attribution de logements sociaux basé sur des critères objectifs et transparents, qui vise à garantir une équité dans l'attribution des logements sociaux aux personnes les plus vulnérables.

A. Les demandes de logement social

Au 1er janvier 2022, le taux de logements locatifs sociaux pour la ville de Coignières était de 50,66%

Sur le SNE, nous constatons que 107 Coignièriens en recherche de logements locatifs ont demandé Coignières en premier choix.

Le pôle logement du CCAS a instruit **138** dossiers en 2022.

	2021	2022
Création (1ère demande)	59	42
Renouvellements	65	96
Modifications	98	0
TOTAL	222	138

B. Les commissions d'attribution de logement

Il existe des Commissions d'Attribution de Logement (CAL) au sein de tous les bailleurs sociaux. Elles ont pour mission d'attribuer chaque logement en traitant les dossiers de candidature avec équité.

En 2022, **15** commissions d'attribution de logement se sont tenues.

Action logement	8
Préfectoral	4
Communal	4
Bailleur	1
TOTAL	15

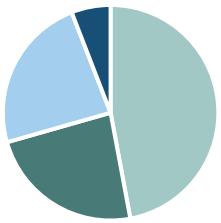

C. L'hébergement d'urgence à Coignières

La commune de Coignières compte **2 hôtels** sociaux, ce qui représente **88 chambres.**

Les familles sont orientées par plusieurs antennes du SAMU social (115), celles du département 93, du 75 et du 78. Ces dernières mettent à l'abri des familles en errance dans des hôtels privés conventionnés par l'état, au sein de la commune de Coignières.

En 2021, la PASH (Plateforme Départementale d'Accompagnement Social des ménages hébergés à l'Hôtel) dispositif porté par la Croix-Rouge Française mandatée par l'État pour gérer une plateforme départementale assurant l'accompagnement de 950 ménages hébergés à l'hôtel sur le département des Yvelines.

Chaque travailleur social accompagne 50 ménages.

La plateforme intervient auprès des familles hébergées à l'hôtel en procédant à des évaluations sociales avec une mission de suivi au minimum une fois par trimestre. Ce travail s'effectue en coordination et en partenariat, afin de favoriser leur accès au droit et à leur insertion locale.

Le CCAS accueille, évalue et oriente ces familles et assure l'interface avec la PASH.

Depuis le 1er janvier 2022, la plateforme a accompagné **88** ménages au sein des hôtels sociaux de Coignières.

D. Le logement de priorité sociale

Afin de répondre aux diverses urgences et accidents de la vie (expulsion locative sans accueil possible, incendie sans possibilité d'hébergement…) renforcés par un contexte de crise sanitaire inédit, la ville de Coignières a décidé, en 2021, de proposer un logement dit de **« priorité sociale »,** appartenant au domaine privé communal.

Le CCAS s'occupe du suivi social, en faisant signer un protocole d'engagement à la famille et en assurant un suivi renforcé, notamment sur le volet logement/hébergement. Le travailleur social du CCAS réalise, avec la famille, des rendez-vous réguliers et des visites à domicile. Le CCAS effectue l'interface entre la famille et la mairie (service comptabilité, juridique et techniques (état des lieux et travaux).

Le CCAS est membre de la commission d'attribution. En 2022, une famille a ainsi pu être relogée.

E. Le travail social

1) La prévention des expulsions locatives

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Coignières se mobilise sur la question de la prévention des expulsions locatives.

En effet, lorsqu'une procédure d'expulsion est entamée par un bailleur à l'encontre d'un locataire et dès lors que nous en sommes au stade du concours de la force publique, la préfecture informe le CCAS afin de réaliser une enquête sociale.

Cette enquête a pour but de renseigner la préfecture sur les démarches entreprises par les locataires pour résoudre leur situation.

En 2022, **10** enquêtes sociales ont été réalisées par le travailleur social du CCAS.
Les enquêtes sur les expulsions, réalisées pour la préfecture, s'inscrivent dans le processus de prévention des expulsions.

LE TRAVAIL SOCIAL DANS LA PREVENTION DE EXPULSIONS

Le travail social en prévention des expulsions est une pratique essentielle pour aider les personnes et les familles qui sont en danger de perdre leur logement. Les travailleurs sociaux peuvent jouer un rôle crucial dans l'identification et la résolution des problèmes qui peuvent conduire à une expulsion, en travaillant avec les locataires, les bailleurs et les organismes gouvernementaux pour trouver des solutions adaptées à chaque situation.

Le travail social en prévention des expulsions implique souvent une évaluation approfondie des besoins de chaque ménage, notamment en termes de revenus, de dépenses et de soutien social. Le travailleur social peut aider les locataires à réduire leurs dépenses, en les aidant à comprendre les options de réduction des coûts en travaillant avec eux pour élaborer un budget réaliste.

Le travailleur social peut également travailler avec les bailleurs pour trouver des solutions de rechange à une expulsion, telles que la mise en place de plans de paiement, l'adaptation des termes du bail, ou même la médiation entre locataire et bailleur social.

En résumé, le travail social en prévention des expulsions est une pratique clé pour aider les personnes et les familles qui a pour but d'éviter de perdre leur logement.

2) Les rendez-vous sociaux

Les agents du CCAS ont rencontré 292 Coignièriens durant l'année 2022, dont 123 concernant des problématiques de logement, d'hébergement ou encore en procédure d'expulsion.

Typologie des rendez-vous	Nbre de convocations	
	2021	2022
Logement / Hébergement / Expulsion	87	123
Social	92	131
Dossiers retraite/domiciliations	16	38
TOTAL	195	292

Il est à noter une augmentation des rendez-vous de **49.74%** par rapport à l'année 2021.

Par ailleurs, il est également important de préciser que l'ensemble des entretiens téléphoniques avec les administrés et les partenaires pour évaluer une situation ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres.

III. LE PÔLE SÉNIORS ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Le nombre de personnes de 60 - 74 ans à Coignières (soit 16 %) se révèle être supérieure aux moyennes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et du département, témoignant d'une population plus âgée que les territoires voisins.

On constate que l'indice de vieillissement (l'indice de vieillissement c'est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans) a augmenté de 8,8 points à Coignières entre 2012 et 2017 ; une augmentation qui témoigne du vieillissement de la population.

C'est pourquoi, ce phénomène renforce un certain nombre d'enjeux auxquels le CCAS doit faire face, à commencer par le « bien vieillir » à domicile et le maintien du lien social :

- En renforçant les liens entre les habitants notamment par l'animation inter générationnelle
- En prévenant l'isolement et en luttant contre
- En favorisant la mise en place de solutions répondant aux souhaits des séniors de vieillir chez eux
- En améliorant le bien vivre et le bien être des personnes âgées
- En développant une politique d'animation et de prévention dans une logique d'ouverture

Les évènements de l'année 2022

- Mise en place d'une animation collective « santé cuisine » avec un repas partagé, ouvert aux Coignièriens ainsi qu'aux résidents de la Résidence ;
- Relance des activités régulières ou ponctuelles, physiques, sportives, cognitives, récréatives ou festives, adaptées à chacun pour les Coignièriens séniors extérieurs à la résidence autonomie afin de stimuler l'autonomie, préserver leur santé et développer le lien social ;
- Deux activités intergénérationnelles avec le centre de loisirs et le CMEJ (Conseil municipal des jeunes) ont pu être mis en place ;
- Mise en place d'une animation inter-résidences autonomie avec la résidence Fourcassa de Trappes ;
- Organisation d'une sortie d'une journée à la cité médiévale de la Ferté-Bernard pour les séniors ;
- Organisation de la fête de l'été au sein de la résidence autonomie ouverte aux familles et aux Coignièriens ;
- Planification des temps forts proposés pendant la Semaine bleue : du 3 au 9 octobre 2022 ;
- Organisation du banquet des seniors : le 9 décembre 2022 ;
- Mise en place du minibus gratuit ;
- Réalisation de l'appartement « bien-être » au sein de la résidence autonomie ;
- Remise en état du local poubelle de la résidence autonomie ;
- Remplacement des systèmes d'éclairage des couloirs avec des détecteurs de présence ;
- Début des travaux au sein de la résidence ;
- Mise en place de veillées deux fois par mois au sein de la résidence animées par une jeune étudiante.

A. Le dispositif YES+

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Coignières a répondu à l'appel à projet du Département des Yvelines pour déployer de février à décembre 2022, le dispositif Yes+. Ainsi, un agent de convivialité s'est rendu aux domiciles des personnes âgées, afin de rompre leur isolement aggravé par la crise sanitaire due à la COVID-19.

Au programme : discussions, jeux de société, promenades… L'occasion de vivre des moments uniques et de partage.

B. L'évènementiel et les animations au CCAS

En dépit d'une situation sanitaire toujours incertaine en 2022, le pôle sénior de la ville de Coignières a réussi à mettre en place diverses animations et sorties à destination des personnes âgées. De plus, la résidence autonomie a été davantage ouverte pour permettre aux séniors de la ville de Coignières de participer aux activités proposées et ainsi renforcer les liens sociaux.

1) Les thés dansants

Le dernier jeudi du mois, le CCAS de la ville de Coignières organise un thé dansant aux Salons Antoine de Saint-Exupéry.
Qu'importe leur âge et leur niveau, les danseurs font valoir leur sens du rythme sur des sonorités entraînantes (rock, tango, valse, disco, madison…) Au regard du contexte sanitaire encore difficile, cette année 7 thés dansants ont pu avoir lieu.

- Dépenses 2022 : **6 710,56 €**
- Recettes 2022 : **10 289,37 €**

2) Le Banquet des séniors

Le vendredi 9 décembre 2022, de 12h à 18h, les Salons Antoine de Saint-Exupéry ont accueilli un banquet-spectacle organisé par le CCAS.
En présence du Maire et président du CCAS, Monsieur Didier Fischer, de Monsieur Marc Montardier, vice-président du CCAS et adjoint au Maire délégué à l'action sociale et de Madame Sophie Piffarelly, adjointe au Maire en charge des cérémonies et des fêtes mais aussi de plusieurs administrateurs du CCAS.

Près de **230** personnes ont partagé un repas concocté par le traiteur « Maison Guichard » et animé par la talentueuse chanteuse de variétés Vick de la compagnie « Vick & Co Show ».

Toute l'équipe du CCAS a été mobilisé pour l'organisation de cet évènement festif.

Coût de l'évènement : **11 739 €**

3) Les paniers garnis de fin d'année

Le mardi 13 décembre 2022, les Coignièriens de plus de 80 ans, n'ayant pas pu assister au banquet-spectacle du 9 décembre 2022, ont eu l'agréable surprise de recevoir, des mains de Monsieur le Maire Didier Fischer et de l'élu chargé
de l'action sociale Monsieur Marc Montardier ou encore par des administrateurs du CCAS, un panier garni offert par le Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi, **104** paniers garnis ont été distribués.

4) La Semaine bleue

« Changeons notre regard sur les ainés » Tel fut le thème de la Semaine bleue 2022, semaine nationale des retraités et des personnes âgées. Marche, conférence sur le bien-être des séniors, atelier "yoga du rire", loto géant, sensibilisation autour du numérique, atelier "art floral", conférences, thé gourmand dansant… de multiples temps forts ont été proposés aux séniors coignièriens du 3 au 7 octobre 2022.

L'objectif de cet événement annuel est de sensibiliser le grand public aux enjeux liés au vieillissement de la population et de valoriser la contribution des seniors à la société.

Ainsi, **66** Coignièriens, dont **18** résidents ont participé, au moins, à une activité pendant la Semaine bleue.

- Dépenses 2022 : **1 871,62 €**
- Recettes 2022 : **1 105,00 €**

C. La résidence autonomie « Les Moissonneurs »

UNE « RÉSIDENCE AUTONOMIE » DYNAMIQUE ET OUVERTE SUR LA VIE DE LA COMMUNE

Le CCAS de Coignières gère la résidence autonomie « Les Moissonneurs », située au 13 allée du Moissonneur à Coignières. La résidence autonomie est un établissement médico-social. Le Conseil départemental délivre une autorisation de fonctionnement et vérifie la qualité des prestations par des évaluations régulières réalisées dans les établissements.

La résidence autonomie est conçue pour des personnes âgées autonomes (ou relativement autonomes), seules ou en couple, qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre à leur domicile.
La vie dans une résidence autonomie permet de continuer à vivre de manière indépendante, de bénéficier d'un environnement convivial et sécurisé mais aussi d'avoir une écoute personnalisée.

Le Décret n° 2016-696 du 27 mai 2016, paru au Journal Officiel du 29 mai 2016, définit un socle de prestations minimales que les résidences autonomie devaient obligatoirement fournir à leurs résidents au plus tard le 1er janvier 2021. Toutes les prestations minimales ont bien été mis en place au sein de la résidence les moissonneurs.

LES PRESTATIONS MINIMALES DEVANT ÊTRE ASSURÉES AUX RÉSIDENTS D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE

- Une aide à l'administration
- La mise à disposition d'un logement comprenant en sus des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et le téléphone
- La mise à disposition de locaux collectifs
- L'accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci
- L'accès à un service de restauration
- L'accès à un service de blanchisserie ou à un système pour laver le linge
- L'accès aux moyens de communication dans tout ou partie de l'établissement
- L'accès à un service de sécurité apportant 24h/24 une assistance au résident
- Une prestation d'animation de la vie sociale

1) Le peuplement de la résidence

Nombre de personnes résidentes (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

➡ **55** résidents dont 2 jeunes travailleurs et 3 étudiants

Taux d'occupation au 31/12/2022

➡ **68,75%**

Nombre de personnes arrivées en 2022

➡ 7 personnes âgées, 1 jeune travailleur et 3 étudiants.

Nombre de personnes parties définitivement en 2022

➡ 6 personnes âgées et 1 personne en situation de handicap ont quitté la résidence.

Age moyen des résidents

➡ **78 ans**

2) La restauration

La restauration est facultative. Elle est assurée le midi, du lundi au vendredi :

- Coût du repas : **6,70 euros**
- **5 971 repas** servis soit 498 repas par mois en moyenne sur l'année 2022
- Coût total des repas pour l'année 2022 : **29 987 €**
- Recette des repas pour 2022 : **32 015 €**

3) La table d'hôtes

La restauration de la résidence autonomie est ouverte aux Coignièriens et aux familles, le 2ème mardi du mois. En 2022, au regard de la situation sanitaire, les tables d'hôtes de janvier et février ont dû être annulées. Néanmoins, **6** tables d'hôtes ont pu tout de même être organisées au sein de la résidence autonomie.

- Coût total des repas pour la table d'hôte pour l'année 2022 : **2 229 €**
- Recette des repas pour la table d'hôte durant l'année 2022 pour les extérieurs : 1190 € soit un déficit de 989 €
- **419** repas pour la table d'hôte servis, soit 70 repas par mois en moyenne pour l'année 2022

4) Le conseil de vie sociale

Le conseil de vie sociale (CVS) constitue une instance représentative et consultative. En tant qu'outil obligatoire de la gouvernance participative, il favorise l'expression et la prise en compte de la parole des résidents.

En effet, des représentants élus des résidents ont la possibilité d'y exprimer les avis et la perception des autres résidents en ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement et les prestations proposées.

Les membres élus, représentants des familles, peuvent également s'exprimer dans cette instance et s'assurer de l'adaptation continue des prestations.

Le CVS de la résidence autonomie « Les Moissonneurs » a été créé en octobre 2020. Il est composé de six résidents, deux administrateurs du CCAS, trois représentants des familles, deux représentants des agents de la résidence, de la directrice du CCAS et de la résidence et de l'adjoint au maire en charge des missions d'action sociale, solidarité intergénérationnelle et suivi des personnes vulnérables.

Le CVS s'est réuni 3 fois en 2022. Suite à la démission du président et de la vice-présidente, ce dernier devra être renouvelé en 2023.

Collège	Titulaire/ Suppléant	Fonction	Civilité	NOM	Prénom
Résidents	Titulaire	Président	M.	CHEVALLIER	Patrick
	Titulaire		Mme	ARGOT	Michèle
	Titulaire		Mme	NEROT	Denise
	Titulaire		Mme	COS	Chantal
	Suppléant (e)		M.	SAWICKI	Paul
	Suppléant (e)		Mme	BISCOMPTE	Maguy
Famille	Titulaire		Mme	BLANCHET	Catherine
	Suppléant (e)		Mme	LEFEVRE	Christine
	Suppléant (e)		Mme	HAUTIN	Edith
Personnel	Titulaire		Mme	WALKOWIAK	Pauline
	Suppléant (e)		Mme	RICHARD	Mélanie
Adjoint au Maire	Titulaire		M.	MONTARDIER	Marc
Administrateurs	Titulaire		M.	RACHET	Olivier
	Suppléant (e)		M.	CHEVALLIER	Paul
Directrice du CCAS et de la Résidence			Mme	DELAGE	Sandrine

5) Le plan bleu

Les établissements médico-sociaux peuvent être confrontés à des événements inhabituels ou graves. Il leur importe alors de garantir la continuité et la qualité des prises en charge par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation.

Depuis l'épisode de canicule en 2003, la rédaction d'un plan bleu est devenue obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées (article D. 312-160 du code de l'action sociale et des familles).

Élaboré sous la responsabilité du directeur de l'établissement, il constitue le plan global de gestion des risques des établissements médico-sociaux pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles (SSE) susceptibles de les impacter. Il doit être pleinement intégré dans la gouvernance de l'établissement.

Il peut être déclenché lors de tout type de crise (exemples : incendie, cyberattaque, il a été activé pendant la crise sanitaire Covid-19, il peut aussi être déclenché si nécessaire en période de canicule…

6) Pôle animation séniors

Les animations rythment la vie sociale des seniors de la commune et de la résidence autonomie

Les animations destinées aux séniors constituent un véritable vecteur de bien-être et de maintien de la qualité de vie. En effet, les bienfaits de ces activités sont nombreux et variés.

Tout d'abord, les animations pour les séniors permettent de favoriser le lien social et de lutter contre l'isolement, problématique particulièrement répandue chez les personnes âgées. En participant à des activités collectives, les séniors peuvent tisser des liens d'amitié et de solidarité, qui contribuent à renforcer leur sentiment d'appartenance à une communauté.

Par ailleurs, les animations pour séniors ont également pour objectif de stimuler leur mémoire et leur capacité cognitive. En effet, en proposant des activités ludiques et intellectuellement stimulantes, telles que des jeux de mémoire ou des ateliers créatifs, les animateurs favorisent le maintien des facultés mentales des séniors.

Enfin, les animations pour séniors permettent également de favoriser le maintien de la mobilité et de l'autonomie des personnes âgées. En proposant des activités physiques adaptées, telles que la gymnastique douce ou la marche, les animateurs contribuent à entretenir la santé et la forme physique des séniors, et leur permettent ainsi de conserver une certaine indépendance.

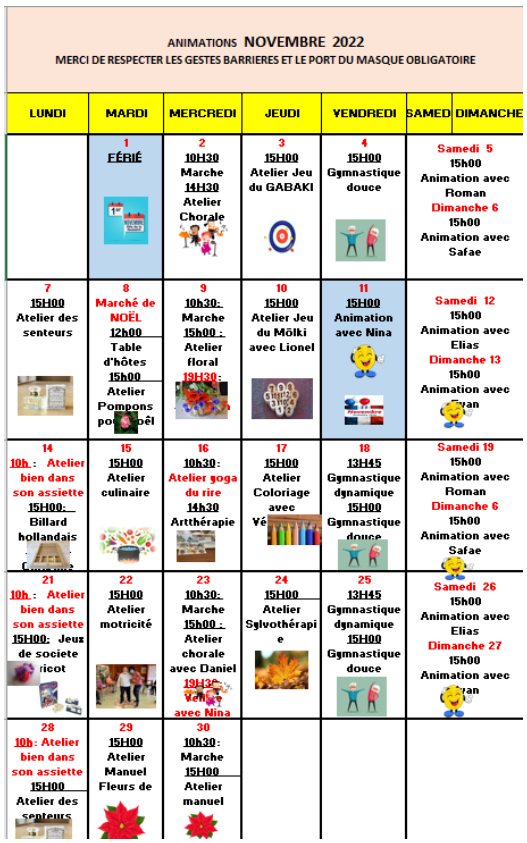

ANIMATIONS NOVEMBRE 2022

MERCI DE RESPECTER LES GESTES BARRIERES ET LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMED	DIMANCHE
	1 FÉRIÉ	2 10H30 Marche 14H30 Atelier Chorale	3 15H00 Atelier Jeu du GABAKI	4 15H00 Gymnastique douce	Samedi 5 15h00 Animation avec Roman	Dimanche 6 15h00 Animation avec Safae
7 15H00 Atelier des senteurs	8 Marché de NOËL 12h00 Table d'hôtes 15h00 Atelier Pompons po[illegible]oël	9 10h30: Marche 15h00 : Atelier floral 19H30: [illegible]	10 15H00 Atelier Jeu du Mölki avec Lionel	11 15H00 Animation avec Nina	Samedi 12 15h00 Animation avec Elias	Dimanche 13 15h00 Animation avec [illegible]an
14 10h : Atelier bien dans son assiette 15H00: Billard hollandais [illegible]	15 15H00 Atelier culinaire	16 10h30: Atelier yoga du rire 14h30 Artthérapie	17 15H00 Atelier Coloriage avec Vé[illegible]	18 13H45 Gymnastique dynamique 15H00 Gymnastique douce	Samedi 19 15h00 Animation avec Roman	Dimanche 6 15h00 Animation avec Safae
21 10h : Atelier bien dans son assiette 15H00: Jeux de societe [illegible]ricot	22 15H00 Atelier motricité	23 10h30: Marche 15h00 : Atelier chorale avec Daniel 19H30: [illegible] avec Nina	24 15H00 Atelier Sylvothérapie	25 13H45 Gymnastique dynamique 15H00 Gymnastique douce	Samedi 26 15h00 Animation avec Elias	Dimanche 27 15h00 Animation avec [illegible]an
28 10h: Atelier bien dans son assiette 15H00 Atelier des senteurs	29 15H00 Atelier Manuel Fleurs de	30 10h30: Marche 15H00 Atelier manuel				

En somme, les animations destinées aux séniors ont de nombreux bienfaits sur le plan physique, psychologique et social, et constituent un véritable levier pour améliorer leur qualité de vie.

La référente du pôle sénior développe et dynamise des projets avec des partenaires extérieurs, mais aussi des bénévoles. Un planning d'animations est rédigé par la référente chaque mois. Il est affiché et mis à disposition à différents endroits de la résidence. Les résidents et les familles peuvent donc le consulter à leur guise. Il est également déposé dans les boites aux lettres.

Par ailleurs, il est envoyé par mails aux administrés qui le souhaitent, afin qu'ils puissent s'inscrire sur différentes activités qui leurs sont ouvertes.

En 2022, malgré un contexte sanitaire resté difficile en raison de la pandémie due au Covid-19, en particulier au cours du 1er semestre, des animations ont pu être mises en place dans le respect des gestes barrières, avec l'introduction de nouvelles activités telles que l'art-thérapie

Par ailleurs, cette année, la résidence a pu se montrer plus ouverte sur le monde extérieur. En témoigne, la tenue de plusieurs animations à destination des aînés de la commune.

De plus, un partenariat a été mis en place avec le groupe Malakoff Médéric. Ainsi, plusieurs activités nous ont été proposées comme la sylvothérapie, le yoga du rire ou encore un atelier culinaire.

L'atelier culinaire fut animé par le prestataire « CUISINE-MOBILE » dont la thématique était : cuisine santé et cuisine anti gaspi, avec la réalisation d'une recette salée et d'une recette sucrée (16 personnes ont pu y participer).

La sylvothérapie est une pratique permettant de se relier à la nature qui ressource et régénère. Cela permet de retrouver un bien-être au travers d'activités qui apaisent le mental, éveillent les sens, tout en stimulant la créativité de chacun.

Les séances sont animées par une sylvothérapeute. **6** séances ont eu lieu à la résidence. Forte de son succès, l'activité sera reconduite en 2023, avec des ateliers intergénérationnels.

YOGA DU RIRE : faire un plein d'énergie et de joie de vivre !

Le Yoga du rire est une méthode très efficace de relaxation mise au point par un médecin cardiologue indien en 1995 (Docteur M. Kataria).
Rire régule le système nerveux, stimule le système immunitaire, libère les hormones du plaisir et de la détente, et crée de la joie et du partage. Le yoga du Rire est utilisé partout dans le monde dans les établissements de santé, en maison de retraite, en entreprise et pour les particuliers.

L 'atelier est structuré en 3 parties : un temps de salutations et de mise en route corporelle, un temps plus tonique de rires en mouvement (selon la capacité des participants) et un temps de calme et de « méditation du rire » pour la relaxation. Une information sur les bienfaits médicaux du rire sera délivrée à l'oral de façon informelle.

L'intervenante étant également sophrologue, elle utilise quelques exercices de sophrologie avant le yoga du rire pour une prise de conscience du corps et une mise en confiance du groupe.

La séance est faite sur-mesure et adaptée à la condition physique des participants. L'intervenante a été formée à ce public spécifique.

La difficulté du yoga du rire n'est pas dans l'apprentissage d'une technique, mais dans le lâcher-prise nécessaire pour oser « rire sans raison » en utilisant le corps, comme un enfant heureux de rire. Aucune moquerie, mais l'humour au service du rire.

L'animation yoga du rire et la sylvothérapie seront reconduites en 2023, avec une ouverture à tous les Coignièriens.

Par ailleurs, en 2022 nous avons travaillé aussi avec le PRIF (Prévention Retraite Ile de France). Ce dernier a pour mission de créer, coordonner, développer et de financer des actions de prévention santé à l'attention des personnes retraitées en Île-de-France. C'est un acteur clé de la prévention des retraités.

À partir de cette mission principale, deux autres missions se déclinent :

- Développer l'expertise et l'ingénierie en prévention de manière partagée avec l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche ;

- Faire évoluer le regard porté sur le public retraité : tant de la part du grand public ou des acteurs professionnels que des retraités eux-mêmes, en renforçant leur rôle social, leur confiance en eux et leur estime de soi.

Depuis 2012, le PRIF propose à ses partenaires locaux ou institutionnels la mise en place d'un parcours prévention qui a pour optique principale d'améliorer ou de renforcer la qualité de vie des retraités.

Celui-ci s'articule autour de cinq axes du ***« bien vivre sa retraite »*** et de la prévention pour le maintien de l'autonomie : un axe transversal et quatre axes thématiques,

- Le développement du lien social de proximité est l'axe transversal de l'offre de service du parcours prévention
- La santé-forme et l'alimentation
- La mémoire et de manière plus globale, les fonctions cognitives, l'activité physique
- Le logement

De ce fait, au cours de l'année 2022, le CCAS a mis en place plusieurs ateliers pour les personnes âgées de la résidence mais aussi pour les séniors extérieurs.

Atelier *« Donner du peps à sa mémoire »* !

Un atelier mémoire a été proposé aux Coignièriens, car stimuler sa mémoire est essentiel à tout âge. Les séances animées par Brain up, ont été programmées chaque jeudi du mois de mai jusqu'à octobre 2022.

Il a été prévu une séance le matin, de 10h à 12h, pour les séniors les plus autonomes, et une autre séance l'après-midi, de 15h à 17h, pour les personnes ayant des problèmes cognitifs.

Lors de la séance du matin, 9 séniors extérieurs coignièriens et 1 résident y ont assisté. En ce qui concerne la séance de l'après-midi, 11 résidents et 1 sénior extérieur à la résidence y ont participé.

Atelier *« Bien dans son assiette »* !

Par ailleurs, le PRIF a proposé un atelier « Bien dans son assiette sur **6 séances** (dont une d'information) ».

Ces ateliers animés par la société Belenos-enjeux-nutrition, ont pour objectif d'optimiser la qualité de vie des retraités par la promotion d'une alimentation variée, équilibrée et source de plaisir.

La séance d'information et d'inscription s'est tenue pendant la Semaine bleue. Au total **5** séances ont été programmées en novembre et en décembre 2022 à la résidence des Moissonneurs (sauf la dernière qui a eu lieu à la maison du voisinage. **18** Coignièriens ont participé à ces ateliers.

Conférence Movadom sur l'adaptabilité du logement

Le sujet de cette conférence était sur l'adaptabilité du logement.

Elle a été animée par un ergothérapeute d'Adaptia (réseau national d'ergothérapeutes spécialisés dans les conseils en adaptation du logement).

Lors de cette conférence, il a été présenté le rôle de l'ergothérapeute, ainsi que les différentes aides techniques permettant une meilleure vie à domicile.
Des informations ont également été fournies sur les travaux pouvant être réalisés pour adapter son logement. Ainsi, **11** personnes ont participé à cette conférence.

Tout au long de l'année au sein de la résidence, des animations sont organisées dont certaines sont accessibles aux habitants de Coignières.

De plus, les résidents reçoivent de petites attentions pour les fêtes calendaires, telles qu'une boîte de chocolats à Noël et à Pâques, un brin de muguet le 1er mai et un repas d'été est organisé sur la terrasse (ouvert aux extérieurs cette année) pour le plus grand plaisir des résidents.

Chaque anniversaire est célébré et les résidents reçoivent un petit cadeau. En outre, des déjeuners au restaurant sont organisés une fois par mois, ce qui a ravi les résidents.

Dépenses :

- Repas d'été : **1 918,73 €**
- Goûters : **565,45 €**
- Chocolats : **551,75 €**
- Muguet : **75 €**
- Gâteaux (bûches, galettes des rois, anniversaire…) **353 €**
- Produits alimentaires pour les animations (ateliers diététiques, goûters journaliers…) : **640 €**

D. La téléassistance

Un terminal de téléassistance installé à domicile permet d'entrer en contact avec une plateforme d'écoute et d'assistance disponible 24 heures sur 24 et 365 jours par an. La plateforme déclenche la réponse la mieux adaptée à la nature des appels, en mettant en place, le cas échéant, les secours adaptés à l'alerte.

En ce qui concerne la téléassistance, le CCAS instruit les demandes et les résiliations. A réception de la demande, le pôle client Vitaris Ile-de-France Ouest, prend contact avec le bénéficiaire ou sa personne référente pour convenir d'un rendez-vous afin de procéder à l'installation dans les meilleurs délais. Le CCAS est avisé par Vitaris dès que l'installation a été effectuées.

Au 1er janvier 2022, **54** Coignièriens sont abonnées, dont **23** résidents de la résidence autonomie.

Fin 2022, **67** Coignièriens ont des transmetteurs actifs, dont **37** résidents.
22 installations ont été effectuées dans l'année et **9** installations résiliées.

Ainsi, **30** appels ont été réalisés en 2022 dont **12** par des résidents de la résidence autonomie.

31 appels ont été enregistrés en 2022 (**19** appels déclenchés par des Coignièriens et **11** par des résidents de la résidence autonomie.

En 2023, afin d'accroitre la sécurité des résidents au sein de la résidence autonomie, la plupart des résidents seront équipés en transmetteurs sensibles aux chutes.

E. Le minibus du CCAS

Le CCAS met à la disposition des séniors, d'au moins 60 ans et des personnes en difficulté ou titulaire d'une carte de personne en situation de handicap ou de toute autre carte de priorité et ne disposant pas de moyens de locomotion, un **minibus gratuit** pour les déplacements de leur domicile à la destination de leur choix dans un périmètre d'environ 20 kms autour de la commune.

Nous pouvons dire que service de transport solidaire permet aux seniors de maintenir leurs déplacements pour des rendez-vous médicaux, des courses, des visites amicales… Ce service est également un soulagement pour les aidants (familles, amis, voisins...).

Le minibus fonctionne les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 17h.

F. Le registre des personnes vulnérables

Se tenir au plus près des besoins des personnes vulnérables

Dans le cadre de la loi 2004-626 du 30 juin 2006 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, le CCAS tient à jour un registre de recueil de données personnelles, afin d'accompagner les Coignièriens en cas de situations complexes (Plan canicule, plan grand froid, crise sanitaire...).

Peuvent être enregistrées sur demande les personnes répondant aux critères suivants :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

En cas d'épisode de chaleur ou de vague de grand froid, le CCAS assure un suivi préventif des personnes les plus vulnérables, et notamment en cas de déclenchement par le Préfet du plan d'alerte et d'urgence si les conditions météorologiques l'imposent. Chaque année, le Plan national canicule est activé du 1er juin au 15 septembre. A cette occasion le CCAS de la Ville de Coignières met en place un fichier nominatif destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une vague de chaleur. Le CCAS contacte régulièrement par téléphone les personnes inscrites sur son registre confidentiel afin de s'assurer de leur bien-être et leur donner, le cas échéant, des conseils pour mieux se protéger.

Le plan national canicule, 4 niveaux d'alerte :

→ Niveau 1 « *Veille saisonnière* »

Ce premier niveau du plan national canicule correspond à l'activation d'une veille saisonnière. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive. Ce niveau est, de fait, automatiquement actif du 1er juin au 15 septembre.

→ Niveau 2 « *Pic de chaleur* » - 1 ou 2 jours

Ce deuxième niveau correspond à un épisode de fortes chaleurs. Il nécessite une attention, voire des mesures particulières. Il est activé en fonction des situations possibles, exemple

- Pic de chaleur intense ;
- Température mini et maxi proche des seuils, avec ou sans prévisions d'intensification de chaleur.

→ Niveau 3 « *Alerte canicule* »

Le passage au niveau 3 peut faire suite au passage en vigilance orange sur la carte Météo-France. Il conduit à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestions adaptées à la prise en charge des personnes à risque. En cas d'épisodes caniculaires, il pourrait être envisagé d'avoir recours à la mobilisation de la réserve sanitaire afin de renforcer les structures de soins ou médico-sociales.

→ Niveau 4 « *Alerte canicule extrême* »

Le niveau 4 correspond à une canicule avérée et exceptionnelle. Cet épisode intense et durable, peut entraîner des effets collatéraux dans différents secteurs *(*sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des opérateurs funéraires, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités, ...*)*. Cette situation nécessite enfin la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.

IV. L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est un outil d'aide à la décision qui permet la mise en place d'une politique cohérente et adaptée à la réalité socio-économique d'un territoire et de sa population. L'ABS permet, à partir des éléments de divers diagnostics, de définir des axes de développement pour la politique à venir, puis de les décliner en objectifs opérationnels et en actions concrètes.

Le décret n°2016-824 du 21 juin 2016, relatif aux missions des Centres Communaux d'Action Sociale, rend obligatoire la mise en place d'une Analyse des Besoins Sociaux.

A. Principaux constats issus de l'Analyse des Besoins Sociaux

1) Les caractéristiques socio démographiques des Coignièriens

- Une commune de 4 394 habitants en 2018 caractérisée par une faible densité par rapport aux territoires voisins (524 habitants au km2 contre 1 915 habitants pour l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, mais 105 en France).

Variation moyenne de la population entre 2012 et 2017 (en %) | *Source: INSEE RP 2012 & 2017*

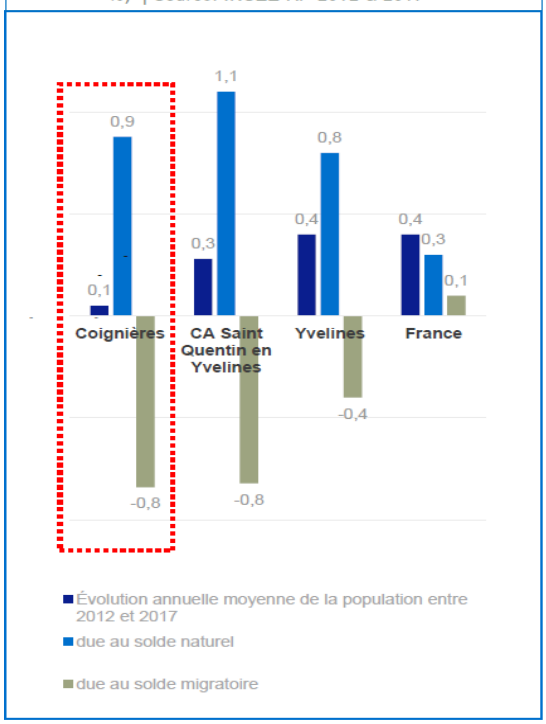

- Une commune caractérisée par un solde migratoire négatif (- 0,8 %) équilibré par un solde naturel positif (0,9 %).

- Une population vieillissante avec un indice de vieillissement qui a augmenté de 8,8 points entre 2012 et 2017.

- Des familles nombreuses particulièrement représentées par rapport aux territoires de comparaison, avec 5,5 % des familles qui ont 4 enfants et plus (contre 3,2 % dans les Yvelines, 3,4 % en Ile-de-France et 2,3 % en France). Par ailleurs, 1 ménage sur 10 est une famille monoparentale, reposant le plus souvent sur une femme.

2) Le logement

- Un parc de logements composé en majorité de résidences principales (plus de 92 %) avec une part importante de personnes logées à titre gratuit (14,2 %contre 2,2 % dans les Yvelines et 2,2 % en Ile-de-France).
- Un accès à la propriété et à la location hors HLM faibles et un nombre de situations d'impayés qui traduisent les difficultés majeures financières des personnes logées à Coignières.
- Une occupation longue du logement social à Coignières : en moyenne 10,6 ans contre 8,6 ans dans la communauté d'agglomération.
- Un parc de logements sociaux diversifié avec des rénovations qui se poursuivent (résidence autonomie, quartier gare…)

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2018 (en %) | *Source: INSEE RP 2018**

	Propriétaire	Locataire	Dont d'un logement HLM loué vide/non meublé	Logé gratuitement
Coignières	46,5 %	39,1 %	20,9 %	14,4 %
Yvelines	58,6 %	39,2 %	18,8 %	2,2 %
Ile-de-France	47 %	50,3 %	22,1 %	2,7 %
France	57,6 %	40,2 %	14,7 %	2,2 %

- Une problématique de station-nement sauvage évoquée lors des groupes de travail, en lien avec l'accueil de gens du voyage sur le territoire malgré un partenariat avec les Essarts-le- Roi dont le territoire propose un accueil en partie financé par la commune de Coignières.
- Une intervention depuis 2021 du dispositif « PASH » de la Croix-Rouge qui assure un accompagnement social des familles dans les hôtels sociaux (avec 2 hôtels sociaux officiellement identifiés sur le territoire mais également 2 hôtels « non déclarés » comme le soulignent les représentants de la commune lors de la restitution).

3) La pauvreté et la précarité

- Une population fragilisée par un niveau de ressources faible avec un taux de pauvreté de 12 %, soit le taux le plus élevé des communes de l'agglomération de SQY après Trappes et La Verrière (25).
- Un nombre important de familles bénéficiaires des prestations sociales.
- Des problématiques en lien avec l'utilisation des nouvelles technologies rencontrées par les habitants de la commune selon les partenaires interrogés. Ces difficultés peuvent être particulièrement invalidantes au quotidien pour les personnes en situation de précarité (réalisation des démarches d'accès aux droits, d'insertion professionnelle...).

4) L'offre de soins

Caractéristiques des Coignièriens en matière de santé :

- Une population avec des besoins en santé importants avec des pathologies particulièrement représentées (maladies cardiovasculaires, diabète, selon le tableau de bord santé 2020 de SQY).
- Des Coignièriens peu impliqués dans des actions de prévention.
- Des coignièriens moins nombreux que leurs voisins à disposer d'une mutuelle (71 % contre 78 % en moyenne dans les Yvelines).
- Un fort taux de bénéficiaires de l'AME, aide médicale d'état
- (10,1 % de bénéficiaires de l'AME contre 5,4 % dans la communauté d'agglomération).

Participation au dépistage et comportements préventifs (en %)| *Source: Diagnostic ORS Coignières*

	Coignières	Com. d'agglo.	Ile de France
Part des femmes de 25-64 ans ayant bénéficié d'un frottis au cours des 36 derniers mois	47,6	49,1	49,9
Taux de participation au dépistage du cancer du côlon rectum	22	25,1	20,8
Part des 6 18 ans ayant eu recours à un dentiste	48,4	52,8	52
Part des 65 ans et plus ayant eu une délivrance d'un vaccin contre la grippe	45,9	49,8	47,8

Offre de soins sur le territoire :

- Une densité de l'offre de soins libérale faible avec un territoire identifié comme « zone d'action complémentaire » par l'ARS, et des professionnels de santé de manière générale en sous-effectif.
- Un exercice coordonné qui apporte une dynamique positive avec notamment une CPTS, communauté professionnelle territoriale de santé, existante sur la Communauté d'agglomération SQY et le Centre médical Ambroise Paré.
- Une offre de soins à proximité (MGEN, hôpital privé de l'ouest parisien, hôpitaux de Rambouillet et Versailles…), le Centre médical Ambroise Paré et la PMI intervient également sur le territoire (bus PMI, interventions dans les classes, bus ophtalmo…).

Taux de pauvreté en 2017 | *Source: Tableau de bord santé 2020 de SQY**

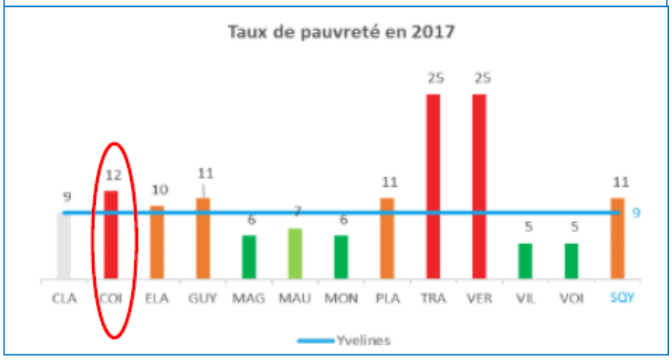

5) L'autonomie

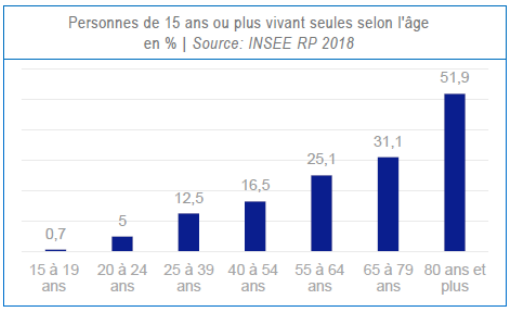

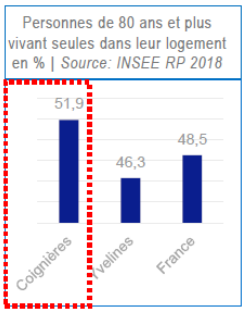

▪ Une part des personnes de 80 ans ou plus vivants seules à Coignières (51,9 %) supérieure aux moyennes de comparaison (46,3 % dans les Yvelines, 48,5 % en France).

- Une offre d'accompagnement conséquente, au regard des besoins de la commune : activités, logement, mobilité, vie quotidienne…
- Une résidence autonomie avec un taux d'occupation insuffisant lors de l'analyse en 2021 (48 places occupées sur une capacité de 80). Les participants à la restitution, fin 2022, soulignent que la résidence sera très prochainement en travaux.
- Un lien intergénérationnel mis en pratique avec des rencontres intergénérationnelles favorisées : activités communes, animations proposées par les jeunes travailleurs de la résidence sociale aux séniors de la résidence autonomie.
- Une crise sanitaire qui a fortement impacté les séniors avec un isolement social et psychologique fort.
- Des aidants également impactés avec une fatigue accrue, un épuisement.

6) L'offre sociale

Une offre d'accompagnement social sur le territoire

- Un CCAS qui accueille, informe, soutient et accompagne les Coignièriens.

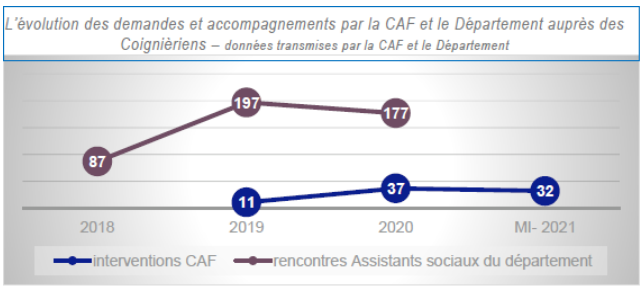

- Des partenaires qui interviennent activement sur l'action sociale à Coignières : le département, la PMI, la CAF ainsi qu'un fort réseau d'associations caritatives.

- Une localisation de l'offre bien souvent sur les territoires voisins : PMI, guichet CAF, associations locales… avec des Coignièriens qui se déplacent peu pour y accéder.
- Des associations caritatives qui soulignent que la crise sanitaire a fortement impacté leur recrutement de bénévoles, menaçant la pérennité de leurs actions

Une demande d'accompagnement forte

- Une augmentation globale des demandes d'intervention entre 2019 et 2021 pour le CCAS, la CAF et les assistantes sociales du département.
- Une lisibilité de l'offre restreinte pour les coignièriens qui n'ont pas toujours connaissance des dispositifs d'aide possibles.
- Une difficulté majeure rencontrée sur les problématiques de domiciliation, notamment pour les personnes en situation irrégulière avec un quota d'accompagnement par la Croix-Rouge (agrément de 300 places) dépassé (350 personnes accompagnées).

Plan d'actions de l'analyse des besoins sociaux

Un plan d'action construit avec partenaires et validé par le COPIL, composé de **4 axes** :

- **Axe 1** — Renforcer **l'accès aux droits** et intensifier le **suivi** des personnes
- **Axe 2** — Lutter contre la **fracture numérique** en facilitant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (Pôle Emploi, CAF, ameli.fr, etc.)
- **Axe 3** — Renforcer **l'accompagnement à la santé** des publics précaires
- **Axe 4** — Poursuivre les échanges sur la **domiciliation des personnes à Coignières**

Ces 4 axes sont déclinés en une **pluralité d'actions travaillées avec les acteurs de la commune et partenaires du territoire.** Elles font l'objet d'un plan d'actions dédié.

V. LES PERSPECTIVES POUR 2023

Après avoir analysé les activités menées par le CCAS de la ville de Coignières au cours de l'année écoulée, il est clair que de nombreux progrès ont été réalisés pour répondre aux besoins des populations vulnérables et ainsi renforcer le lien social dans la commune.

Néanmoins, il demeure des améliorations à apporter afin d'optimiser la qualité de vie des administrés de Coignières. Dans cette optique, il est recommandé d'explorer les pistes d'action suivantes pour l'année 2023 :

➡ **Renforcer les actions de prévention et d'accompagnement pour les personnes âgées** Il est important de développer des actions pour renforcer la qualité de vie des séniors et les aider à rester autonomes le plus longtemps possible. Des actions telles que les visites à domicile, l'organisation d'activités intergénérationnelles et les ateliers de prévention sont fortement recommandées.

➡ **Favoriser l'insertion sociale des personnes en situation de précarité**
Les actions du CCAS doivent être plus centrées sur l'accompagnement des personnes en situation de précarité pour leur permettre de retrouver une stabilité financière et une autonomie sociale.

➡ **Encourager les partenariats**
Travailler en partenariat avec les autres acteurs locaux (associations, institutions, etc.) permet de mutualiser les ressources et d'offrir une offre de services plus complète et mieux adaptée aux besoins des administrés.

➡ **Impliquer davantage de bénévoles**
Les bénévoles sont une ressource importante pour le CCAS. Ils peuvent apporter leur savoir-faire et leur expérience pour soutenir les actions menées par le CCAS. Aujourd'hui, il est par conséquent important de pouvoir les impliquer davantage afin qu'ils puissent venir en soutient auprès des agents du CCAS.

➡ **Intensifier la communication**
Les activités du CCAS doivent bénéficier d'une meilleure communication pour atteindre le plus grand nombre de personnes possible.

En somme, l'année 2023 doit être une année de renforcement des actions du CCAS de Coignières pour améliorer la qualité de vie des populations vulnérables et favoriser le lien social dans la communauté. Le CCAS doit continuer à travailler en collaboration avec les partenaires locaux pour maximiser l'impact de ses actions et atteindre les objectifs fixés.

Ainsi, agir collectivement est facteur de liens, d'aide mutuelle, de cohérence mais aussi de construction et surtout de force. C'est pourquoi, le CCAS poursuivra la dynamique mise en place en 2022 sur les deux pôles qui le constitue.

A. Le Pôle actions sociales et logement

- Participation à la mise en place d'un conseil de santé mentale intercommunal de l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines : toute l'année 2023
- Révision du règlement de l'aide au permis de conduire : 1er semestre 2023
- Renouvellement de la sortie pour les familles : une journée à la mer pour des familles en situation de précarité : août 2023
- Poursuite des permanences des assistantes sociales du Secteur d'action sociale d'Élancourt une fois par semaine au CCAS : toute l'année 2023
- Mise en œuvre des Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL) avec le bailleur Sequens : 2ème semestre 2023
- Poursuite du travail initié sur la cotation des logements sociaux : toute l'année 2023
- Poursuite des permanences de la conseillère sociale du bailleur SEQENS au CCAS : toute l'année 2023
- Conférence débat sur le handicap invisible : mai 2023
- Planification de la venue du mini-bus sur les violences faites aux femmes : 2ème semestre 2023
- Mise en place du camion sur la prévention des AVC : 2ème semestre 2023
- Organisation en partenariat avec le Coignières foyer club d'une marche pour Octobre Rose : octobre 2023
- Mise en place d'une complémentaire santé collective et mutualisée à moindre coût, adaptée aux besoins de chaque administré : 2ème semestre 2023
- Réunion d'information sur comment palier aux renoncements aux soins : 2023
- Participation à la semaine de la dénutrition : novembre 2023
- Conférence du réseau vif : avril 2023
- Organisation d'un concert à la résidence autonomie au profit du téléthon : décembre 2023
- Poursuite des partenariats avec Malakoff Médéric et le PRIF

B. Le Pôle séniors et résidence autonomie

Afin de préserver autant que faire se peut l'autonomie des séniors de Coignières, CCAS poursuivra et approfondira les partenariats et les collaborations, en fédérant et en impulsant une dynamique visant à renforcer les liens et les solidarités, ainsi qu'à prévenir les conséquences de la perte d'autonomie.

- Mise en place du café des aidants : 3ème trimestres 2023
- Organisation d'un forum sur le maintien à domicile : automne 2023
- Organisation d'une sortie pour les séniors au château de Chantilly : juin 2023
- Mise en place d'animations communes inter-résidences avec la résidence autonomie Jean Fourcassa de Trappes afin de créer du lien
- Planification de la semaine bleue : 2 au 8 octobre 2023
- Organisation du banquet des séniors : décembre 2023
- Organisation de la fête de la résidence autonomie : juillet 2023
- Réalisation d'un exercice d'évacuation de la résidence autonomie : juin 2023
- Développement d'animations intergénérationnelles en lien avec :
  - Le CMEJ (Conseil municipale des jeunes) : création d'une fresque géante en lien avec l'animatrice d'art-thérapie : 2023
  - Le centre de loisirs : mise en place d'un atelier de sylvothérapie intergénérationnel : 2023
  - Mise en œuvre d'un pique-nique partagé pour l'été 2023
  - Organisation d'une table d'hôte partagé avec les enfants : été 2023
  - Organisation d'un loto musical : vacances de printemps 2023
- Mise en œuvre d'un partenariat avec la résidence sociale ADEF en lien avec le plan proximité autonomie avancée dans l'âge de la CNAV : animations commune, sorties… : 2023/2024
- Poursuite des partenariats avec Malakoff Médéric et le PRIF nous permettant de mettre en place des animations à titre gracieux à destination des séniors : tout au long de l'année 2023
- Mise en place de la démarche Villes Amies des Aînés (VADA) : 2ème semestre 2023
- Création d'un groupe de travail des directeurs de résidence autonomie des Yvelines : mars 2023
- Mise en place d'une carte activités pour les séniors : septembre 2023
- Ouverture du restaurant de la résidence les Moissonneurs aux Coignièriens qui le souhaitent
- Reconduction du dispositif YES+ pour les mois de juillet et août 2023

VI. CONCLUSION

En conclusion, nous pouvons dire que l'année 2022 a été une année marquante pour le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Coignières. Malgré les défis posés par la crise sanitaire, notre équipe a travaillé avec détermination pour répondre aux besoins de notre commune et poursuivre notre mission de solidarité envers les personnes les plus vulnérables.

Il est le reflet d'un service public qui a assis ses actions et pratiques en s'adaptant aux évolutions du cadre réglementaire, mais aussi en veillant à intégrer de la bienveillance et de la neutralité dans les réponses apportées aux Coignièriens.

Nous sommes satisfaits des résultats obtenus et des actions mises en place pour accompagner les personnes âgées, les familles en difficulté, les personnes en situation de précarité et pour promouvoir la santé et le bien-être de tous les habitants de la ville.

Aujourd'hui, il semble que la place du CCAS soit reconnue, au profit de l'ensemble des habitants de Coignièriens, ce qui constitue une source de grande satisfaction pour l'ensemble de l'équipe du CCAS et de la résidence autonomie.

C'est pourquoi, nous continuerons de travailler ensemble pour un avenir meilleur à l'égard de tous les habitants de la ville de Coignières et nous espérons que ce rapport d'activité vous donnera un aperçu de notre action et de son impact sur le territoire.

ACTION SOCIALE